

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

| Nombre de membres                       |                                 |
|---|---------------------------------|
| Afférents<br>au<br>Conseil<br>Municipal | En<br>exercice                  |
| 19                                      | 19                              |
| Présents                                | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 16                                      | 18                              |

Date de la  
convocation  
05/05/2023

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MAI 2023

☪

DELIBERATION N° 15

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- B. ETTORI, excusé.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

**PARTICIPATION  
AU PROJET  
PEDAGOGIQUE  
DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE**

**2022-2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école élémentaire pour l'année 2022-2023. Il s'agit de cours de musique dispensés par Giorgio Cacchi, de mai à juin 2023. Le coût total de la prestation, pour les 6 classes, est de 1 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 16 voix pour et 2 abstentions, donne un avis favorable pour accorder la somme de 1 000 €, pour les cours de musique.

Le règlement s'effectuera directement à l'intervenant sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation.

☪

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Karine PERROTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230511-DE15-110523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 26/05/2023

